

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023

Présent-e-s

Bureau :	HALIMI	Hysri	PS	Président
	UM	Esther	Ve	1 ^{ère} vice-présidente
	CLERC	Tobias	DC-VL	2 ^e vice-président
	GROGNOUZ	Fabien	PLR	1 ^{er} secrétaire
	RHEINER	Fabrice	MCG	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BERARDI	Gaetano	UDC (suppléant)	
	BOCCARD	Damien	Ve	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BOCCARD	Yolande	DC-VL	
	BROCARD	Eric	PS	
	BUCHER	Denis	Ve	
	DELUERMOZ	Cosima	DC-VL	
	DIMOPOULOS	Elisa	PS	
	FABRE	Michel	PS	
	FERATI	Bektesh	UDC	
	FONTANINI	Marco	PS	
	FROIDEVAUX	Etienne	Ve	
	GAETANINO	Marco	HP	
	HARTMANN	Esther	Ve (dès 18h55)	
	HEINIGER	Claire	Ve (suppléante)	
	HILLEMANN	Hartmut	PS	
	ISWALA	Placide	PS	
	KINDU	Trésor	PS (suppléant)	
	LORENTZ	Sébastien	PLR	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	SANCHEZ	Francisco	PS	
	SCANDURRA	Alessandro	DC-VL	
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	
	SEEGER	Pascal	DC-VL	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	TRIPPEL	Martin	UDC	
	WILLI	Pierre-Henri	PLR	

Excusé-e-s :	BILLET	Isabelle	MCG	
	HUSANOVIC	Sanida	MCG	
	LOUREIRO	Daniel	PS	
	NOBS	Cyril	UDC	2 ^e secrétaire
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	
	SALERNO Sandrine	PS Administratrice nommée par le CE		

Assistent à la séance

TREMBLET	Laurent	PDC	Maire
CRAMER	Robert	Ve	Administrateur nommé par le CE

**Séance du 28 mars 2023
tenue en séance ordinaire**

<i>MCG</i>	<i>Mouvement des citoyens genevois</i>	<i>PS</i>	<i>Parti socialiste</i>
<i>DC-VL</i>	<i>Parti démocrate-chrétien Vert'libéral</i>	<i>PLR</i>	<i>Parti libéral-radical</i>
<i>UDC</i>	<i>Union démocratique du centre</i>	<i>Ve</i>	<i>Les Verts de Meyrin-Cointrin</i>

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de M. Trésor Kindu (S) en tant que membre suppléant du Conseil municipal.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2023.
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
6. Délibération n°2023-06 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 270'000.-** en vue d'aménager une légumerie à la Ferme de la Planche.
7. Résolution n° 2023-03 relative à la mise à jour partielle du plan directeur communal (PDCoM).
8. Résolution n° 2023-04 présentée par MM. Hysri Halimi, au nom du Parti Socialiste, Fabien Grognez, au nom du PLR, Tobias Clerc, au nom du PDC-VL, et Damien Boccard, au nom des Verts demandant le jumelage de la commune de Meyrin avec la commune de Viti, au Kosovo.
Objet non-traité (ajournement décidé par les auteurs de la résolution).
9. Annonces de projets.
10. Propositions individuelles.
11. Questions.

* * *

La séance est ouverte à 18h30.

M. Halimi procède aux salutations d'usage. Il rappelle le délai de remise des objets politiques pour la prochaine séance du Conseil municipal du 2 mai 2023, lequel est fixé au mercredi 19 avril à minuit ; il indique que les questions et propositions individuelles doivent être remises au Bureau au plus vite et enfin que le code de bonne conduite des élus doit être respecté.

M. Halimi excuse l'absence de Mme Salerno, Mme Tschudi-Spiropulo (remplacée par Mme Heiniger), M. Loureiro (remplacé par M. Kindu), Mme Husanovic et M. Cyril Nobs (remplacé par M. Berardi). Il rappelle que, selon la décision prise par le Conseil municipal, dans sa séance du 20 décembre 2022, un membre suppléant peut remplacer un membre du Bureau, mais toutefois sans jouir des prérogatives propres à celles des membres du Bureau. Pour des questions pratiques, en particulier la gestion du système de vote, le membre suppléant est toujours assis à l'emplacement de la personne qu'il remplace, en l'occurrence sur l'estrade.

* * *

1. Assermentation de M. Trésor Kindu (S) en tant que membre suppléant du Conseil municipal

M. Halimi demande à l'assistance de se lever pour l'assermentation de M. Kindu et lui indique qu'il doit lever la main droite et dire "*je le jure*" ou "*je le promets*" à la fin de la lecture de la prestation de serment. Il procède ensuite à la lecture du texte officiel :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

M. Kindu le jure.

[Applaudissements]

* * *

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2023

Personne n'ayant de remarques concernant le procès-verbal, **M. Halimi** soumet au vote son approbation, laquelle est acceptée par 30 oui, soit à l'unanimité.

* * *

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

a) Courrier de l'association suisse des amis d'Haïti

M. Halimi indique que ce courrier comprend un compte-rendu de l'Assemblée générale 2022 ainsi qu'un bulletin de versement ; il tient le courrier à disposition des personnes intéressées.

b) Courrier de l'Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique (ARMOUP)

M. Halimi indique que l'ARMOUP invite le Conseil municipal à la 5^{ème} journée romande des collectivités pour le logement d'utilité publique qui se tiendra le 5 mai 2023 à Yverdon-les-Bains ; il tient ce courrier à disposition des personnes intéressées.

c) Invitation pour la course pédestre des élus à Bernex

M. Halimi rappelle que le Conseil municipal peut présenter, pour cette course de 4 km, une équipe composée du nombre de personnes qu'il souhaite et que ce sont les 3 meilleurs temps qui seront pris en compte. Il relève qu'il y a déjà 6 à 7 personnes intéressées ; il encourage vivement les autres membres du Conseil municipal à participer à cette course et invite les personnes intéressées à le contacter.

* * *

4. Communications du Conseil administratif

Départ du responsable du service des ressources humaines et révision de la gouvernance

En raison d'un contexte local complexe et d'une nouvelle opportunité s'étant présentée à Monsieur Spielmann, responsable du service des ressources humaines, celui-ci quittera ses fonctions à fin mars. Il rejoindra une collectivité publique dans laquelle il devra mettre sur pied un service des ressources humaines récemment créé, ce qui correspond à son aspiration. Le Conseil administratif prend acte du choix de Monsieur Spielmann, regrette son départ et lui souhaite plein de succès dans la suite de son parcours professionnel.

Cette situation n'est bien entendu pas satisfaisante et le Conseil administratif, avec l'appui du secrétaire général, accélère ses travaux de révision de la gouvernance actuelle avec une redéfinition des périmètres de responsabilités au sein du Conseil administratif et du secrétariat général. Les travaux étant en cours, nous vous tiendrons informés de leurs résultats en primeur, par courriel.

Pour finir, afin d'assurer la continuité des prestations du service des ressources humaines, nous avons demandé au secrétaire général d'assurer l'intérim de la direction de ce service en attendant l'engagement d'une nouvelle personne. Nous le remercions d'ores et déjà pour sa disponibilité.

Cour des comptes – ouverture de mission

En date du 23 mars courant, la Cour des comptes m'a informé de son intention d'ouvrir une mission sur la gestion des ressources humaines de la ville de Meyrin. Le périmètre de cette mission portera sur les points suivants :

- la gouvernance et l'organisation de la fonction RH ;
- le processus de gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences ;
- le processus relatif aux évaluations et départs (non volontaires) de collaborateurs ;
- le processus lié aux problématiques de santé et sécurité au travail.

La Cour prévoit, de mars à juin 2023, d'utiliser l'analyse documentaire, de mener des entretiens avec les magistrats, divers collaborateurs et responsables RH d'autres communes et effectuer des tests de contrôle ou de détails pour certains processus. La présentation d'un projet de constats et recommandations aura lieu en juin 2023, tandis que le projet de rapport et sa publication sera conduit de juin à septembre 2023.

Nous avons assuré la Cour des comptes de notre totale coopération et avons donné instruction aux collaborateurs de l'administration de se mettre à son entière disposition.

Meyrin-Rénove

La transition énergétique des bâtiments de logement est l'un des piliers de la politique énergétique et l'encouragement des rénovations d'immeubles dans une optique de sobriété énergétique, l'une des 50 mesures de la feuille de route du programme de législation 2020-2025 du Conseil administratif.

Actuellement, le taux d'assainissement est encore trop lent (moins de 1% par an) et il devra quadrupler d'ici 2050 afin d'atteindre la neutralité carbone. L'initiative Commune-Rénove a réuni en 2022 les trois communes de Lancy, Carouge et Grand-Saconnex, soutenues par l'Etat de Genève et les Services industriels de Genève (SIG). Elles sont aujourd'hui rejointes par Vernier, Versoix et Meyrin. Les six villes représentent 28% de la population du Canton. Cette démarche est désignée pour notre commune « Meyrin-Rénove » et est inscrite comme mesure phare dans le Plan directeur communal de l'énergie 2020-2030 (PDComE). Celle-ci vise à soutenir les propriétaires immobiliers et les régies genevois(es) dans leurs projets de rénovation visant à améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments résidentiels collectifs par des actions portant sur l'isolation, les techniques du bâtiment, la production d'énergies renouvelables et les aspects en lien avec les usagers.

Pour soutenir les propriétaires immobiliers et les régies, Commune-Rénove organise des ateliers qui leur permettent de bénéficier de l'expertise d'ingénieurs expérimentés, à même de les orienter et de les conseiller sur leurs objectifs, le cadrage des études préliminaires ou encore le choix des variantes de rénovation. Ces ateliers permettent également de consulter les services préavisateurs de l'Etat et des communes, des experts de la Haute école de paysage, d'ingénierie et d'architecture (HépiA) ou des SIG. En cas d'intérêt, propriétaires et régies peuvent

ensuite bénéficier d'un suivi de leur projet. Cela peut prendre la forme d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les aspects techniques ou d'une assistance à maîtrise d'usage pour accompagner les locataires dans le processus. Les prestations fournies par Commune-Rénove sont financées par les communes et les SIG.

Les rénovations devraient permettre de réduire la consommation énergétique des bâtiments concernés en moyenne de 60% pour les rénovations globales. Les mesures prises sont variées et dépendent du niveau d'intervention. Les projets les plus ambitieux comprennent l'isolation de l'enveloppe du bâtiment, le remplacement des chaudières à gaz ou à mazout par des pompes à chaleur ou un raccordement au réseau de chauffage à distance, l'optimisation des installations techniques et la pose de panneaux photovoltaïques. En 2023, des projets pour près de 200 allées d'immeubles pourraient être initiés dans toutes les communes.

La démarche bénéficie du soutien de notre Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité.

* * *

5. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes

Séance du 31 janvier 2023, question de M. Serrano

Parking des Sports

Les finitions et reprises dans le quartier des Vergers sont en cours. Certaines modifications sont prévues ces prochains mois en lien avec les usages accrus, notamment au niveau des axes de circulation. Certains dispositifs seront adaptés avec un renforcement de la signalisation routière et/ou en modifiant l'aménagement existant si nécessaire.

Séance du 31 janvier 2023, question de M. Lorentz

Eclairage zone centre commercial

Le périmètre du centre commercial, et plus particulièrement les aménagements originels, font partie des secteurs concernés par l'extinction de l'éclairage entre 01h00 et 05h00. A titre d'information, sur le territoire, il n'y a pas de tram en semaine entre 01h00 et 05h00 mais cinq trams circulent les samedis et les dimanches sur cette période (le dernier à 02h20). Sur les horloges SIG, seuls 4 horaires sont disponibles pour l'extinction, à savoir de 20h00 à 05h00, de 22h00 à 05h00, de 01h00 à 05h00 ainsi qu'un créneau d'éclairage de l'allumage jusqu'à minuit, mais sans allumage le matin (utilisé notamment pour les illuminations). Aussi, l'extinction sur le périmètre est la plus restreinte possible. Les parkings provisoires P1 (Feuillasse) et P2 (Boudines) sont quant à eux gérés par de l'éclairage provisoire. Il a été demandé à l'entreprise totale en charge des travaux (CPSA) d'adapter les horaires de la même manière pour une cohérence d'ensemble. A noter que la

palissade de chantier qui longe le Forum est, quant à elle, éclairée sur détection, sans extinction. Pour rappel, ces mesures d'éclairage sont en phase avec la crise énergétique et la période pilote (01h00-5h00) telle que formulée dans la résolution R-2020-07.

Séance du 28 février 2023, question de M. Grognez

Remboursement des cautions des salles communales

Le service gérance et entretien des bâtiments (GEB) se charge de la location des salles communales et collabore avec le service des finances (FIN), lequel effectue les opérations courantes liées à la comptabilité, notamment l'édition des factures, le contrôle des comptes et la libération des cautions.

Pour ce faire, la GEB envoie à FIN la liste des bénéficiaires des locations comprenant toutes les cautions à libérer. Selon le contrat de location, la caution est restituée le 10^{ème} jour du mois qui suit la location, sauf en cas de dégâts occasionnés, d'annulation tardive ou encore de cas listés dans l'art. 6 du Règlement relatif à la location des salles et locaux de la commune de Meyrin, disponible en ligne sur le site www.meyrin.ch.

Le remboursement de la caution s'effectue sur la base de la copie d'une carte bancaire ou d'une carte de crédit ; il arrive cependant que ce document manque et qu'il soit nécessaire de le réclamer. Ceci peut donc expliquer un retard dans la restitution d'une caution.

Dans tous les cas, les usagers peuvent contacter en cas de besoin la GEB, atteignable par téléphone, par mail ou encore à la réception du service pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Séance du 28 février 2023, question de M. Amato

Skatepark provisoire à la Campagne Charnaux

Pour donner suite aux diverses demandes et discussions menées entre les services et avec le COPIL, une optimisation du projet a été travaillée durant l'automne 2022, afin de rendre le skatepark facilement démontable par nos services, permettant ainsi le maintien des traditionnelles manifestations communales sur la campagne Charnaux. Dans le cadre de l'APA déposée pour ce skate-park provisoire le 19 décembre 2022 par le groupe m3, une demande de complément a été formulée par le SABRA le 19 janvier 2023 afin de vérifier les nuisances potentielles au voisinage. Un rapport acoustique a été transmis le 2 mars 2023 sur la base duquel le SABRA a demandé d'identifier des plages d'ouverture du skatepark au public afin de respecter les seuils de bruit admissibles, ces derniers éléments ont été transmis le 13 mars dernier. Considérant le délai de réponse de l'OAC sur les documents transmis et le délai de recours officiel (intégrant les jours fériés de Pâques), l'entrée en force de l'APA n'est pas attendue avant le 7 mai prochain. Par ailleurs, le planning d'installation doit intégrer les manifestations d'ores et déjà prévues sur la Campagne Charnaux à partir du mois de mai et jusqu'au 1^{er} août 2023. L'installation devrait donc pouvoir démarrer dès le démontage de ce dernier évènement.

* * *

6. Délibération n°2023-06 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 270'000.- en vue d'aménager une légumerie à la Ferme de la Planche

M. Cramer annonce qu'il demande, au nom du Conseil administratif, le renvoi de ce projet de délibération en commission.

M. Halimi indique que le Bureau préconise un renvoi en commission travaux publics et entretien des bâtiments.

M. Amato indique qu'il s'agit d'une légumerie et donc d'un objet relatif à l'alimentation, raison pour laquelle il souhaite proposer un renvoi en commission conjointe alimentation durable *ad hoc* et travaux publics et entretien des bâtiments.

M. Fontanini indique, en tant que président de la commission alimentation durable *ad hoc*, qu'il accueille avec plaisir cette proposition qu'il soutient.

Personne ne souhaitant s'opposer à l'entrée en matière, **M. Halimi** soumet au vote le **renvoi en commission conjointe travaux publics et entretien des bâtiments et alimentation *ad hoc***, lequel est accepté par 28 oui, 1 non et 1 abstention.

* * *

7. Résolution n° 2023-03 relative à la mise à jour partielle du plan directeur communal (PDCoM)

M. Cramer demande, au nom du Conseil administratif, le renvoi de ce projet de résolution en commission.

Personne ne souhaitant s'opposer à l'entrée en matière, **M. Halimi** annonce que le Bureau propose un **renvoi en commission développement urbain**, lequel est accepté par 31 oui, soit à l'unanimité.

* * *

8. Résolution n° 2023-04 présentée par MM. Hysri Halimi, au nom du Parti Socialiste, Fabien Grognuz, au nom du PLR, Tobias Clerc, au nom du PDC-VL, et Damien Boccard, au nom des Verts demandant le jumelage de la commune de Meyrin avec la commune de Viti, au Kosovo

M. Halimi indique qu'en accord avec l'art. 29 al. 6 RCM stipulant : « *Les auteurs d'un projet peuvent en tout temps le retirer avant que le vote final ait lieu. (...)* », les auteurs de cette résolution, dont il fait partie, ont décidé d'ajourner ce point et de le remettre, après certaines modifications, à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

* * *

Arrivée de Mme Hartmann à 18h55.

9. Annonces de projets

M. Clerc annonce en effet le dépôt d'une résolution, lors de la prochaine séance du Conseil municipal, portant sur le jumelage de la commune de Meyrin.

M. Fontanini annonce le dépôt prochain d'une résolution, au nom de M. Francisco Sanchez et en son nom, demandant à l'administration d'organiser et réaliser une enquête de satisfaction auprès des enfants qui fréquentent les cantines scolaires et leurs parents. Grâce aux retours des usagers à propos des menus servis dans les cantines et à la prestation d'encadrement durant les pauses de midi, ils entendent enrichir les travaux qui les occupent actuellement sur cette thématique dans une perspective d'amélioration constante de cette prestation.

M. Fontanini souligne qu'en effet, en commission alimentation durable *ad hoc*, il a émergé le fait qu'il était nécessaire de donner la parole aux personnes directement intéressées par le sujet, soit les enfants fréquentant les restaurants scolaires et leurs parents, afin d'avancer sereinement sur ces travaux. Il invite d'ores et déjà les autres membres du Conseil municipal intéressés à se joindre à eux pour la rédaction de cette résolution.

* * *

10. Propositions individuelles

Néant.

* * *

11. Questions

Mme Hartmann pose la question suivante : « *De nombreux habitants vivant près du chemin de la Tour et plus précisément près de l'école de Monthoux ont rapporté une augmentation des trafics dans cette zone, ainsi qu'une augmentation des incivilités. Ils pensent que cela est dû à une diminution des trafics dans la zone près de l'église de Meyrin village et un report sur cette zone des problématiques susmentionnées. Ces phénomènes ont-ils également été observés par la police municipale ou la police cantonale ? Si cela est confirmé, que prévoit de faire la police municipale dans les prochains temps pour influencer sur la situation mais aussi pour diminuer le sentiment d'insécurité qui semble se développer au sein des habitants de la zone mentionnée ?* »

Mme Heiniger indique qu'elle fréquente régulièrement le marché du mercredi et elle constate que de nombreux clients et commerçants se plaignent de la situation ; elle estime qu'il est nécessaire de réfléchir urgemment à un déménagement de ce

dernier. Elle observe par ailleurs qu'il n'y a quasiment pas eu de campagne pour les élections cantonales, faute de place pour les stands.

M. Cramer souligne que la réponse à cette question est extrêmement difficile car il n'y a pas de bon emplacement pour ce marché. Il indique néanmoins qu'il y a actuellement des discussions en cours avec la direction du centre commercial afin de trouver éventuellement un meilleur emplacement, où il y aurait plus de passage devant les stands des marchands. Il ajoute que de nombreux paramètres doivent néanmoins être pris en compte, notamment au niveau de la sécurité.

M. Damien Boccard relève que les travaux du parking sur la Place des Cinq-Continents avaient fait l'objet d'études annonçant des nuisances (bruits solidiens, nuages de poussière, etc.) nécessitant notamment le déménagement de certaines activités habituellement menées au Forum. Il se demande quel bilan intermédiaire l'on peut tirer aujourd'hui et quelles mesures éventuelles devront être prises par la suite.

M. Tremblet souligne qu'il est actuellement difficile de dresser un bilan intermédiaire dans la mesure où la creuse n'est pas la phase du chantier la plus impactante. Il relève néanmoins que l'on peut confirmer les difficultés envisagées pour accéder à l'arrière du Forum, notamment pour la livraison des décors ou le matériel encombrant. Il pense que l'on pourra peut-être tirer des conclusions après l'été, une fois que les travaux de bétonnage notamment auront commencé.

Mme Murciano se demande si l'on pourrait déplacer le local de vote pendant la durée des travaux du Cœur de cité ou faire en sorte qu'il soit accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

M. Tremblet relève en premier lieu qu'il y a une entrée dans le préau qui permet l'accès aux PMR. Il va cependant s'enquérir au plus vite afin que l'accès soit bien possible en maintenant le portail ouvert.

Mme Murciano souhaiterait en outre que la population soit informée de cet accès afin que tout un chacun ait la possibilité de venir voter.

M. Tremblet en prend bonne note.

M. Bucher indique avoir été sollicité par des entreprises, notamment de construction, engageant des jeunes en difficulté et des apprentis. Ces dernières s'estiment défavorisées vis-à-vis des entreprises sises en ville de Genève. En effet, ces dernières bénéficient d'un fonds apprentissage qui donne aux entreprises de CHF 3000.- à CHF 5'000.- selon le type d'apprentis. Il désire savoir s'il existe quelque chose de similaire à Meyrin et, si ce n'est pas le cas, pourquoi.

M. Tremblet lui répond qu'il y a quelques années, il y avait un tel fonds, mais que ce dernier a été arrêté par manque d'intérêt de la part des entreprises.

M. Bucher aborde ensuite l'éclairage de l'Esplanade des Récréations ; il explique que certains spots de cet axe éclairent le potager de deux riveraines au lieu d'éclairer le passage.

M. Cramer lui répond qu'il prend note de cette question et que, s'il y a la possibilité d'orienter ces sports de manière plus efficace, il va de soi que l'on va s'y employer.

M. Bucher aborde la question de l'éclairage, mais de manière cette fois plus générale. Il se demande, compte tenu de l'intérêt de nombreux membres du Conseil municipal pour les questions d'éclairage, s'il serait possible de dresser un inventaire

de l'ensemble des éclairages des bâtiments communaux afin de voir de manière globale les améliorations qui peuvent être apportées.

M. Cramer indique que Meyrin est plutôt une commune exemplaire en matière de gestion de l'énergie et l'on ne peut que s'en féliciter. Cela signifie qu'un certain nombre de programmes ont déjà été mis en place de façon à diminuer la consommation d'énergie, régler les éclairages, etc. Ceci étant dit, il relève qu'une fois que l'on a mis en place ces programmes visant la meilleure économie d'énergie possible, il n'y a pas toujours un respect total des directives et qu'il conviendrait donc avant tout, selon lui, d'effectuer un rappel dans ce sens, plutôt que de définir des mesures supplémentaires.

M. Amato se réfère à l'article 89, al. 3 du RCM stipulant que les commissions doivent être convoquées au maximum 6 mois après que le Conseil municipal ait décidé de renvoyer un objet en commission. Il lui semble que la délibération concernant la Manivelle a été renvoyée en commission au mois de juin 2022 ; il demande donc que le règlement soit respecté et que l'on convoque au plus vite une séance de commission.

M. Pierre Boccard relève qu'actuellement le centre commercial Meyrin cherche à intégrer de nouveaux commerçants et restaurants au sein de son enceinte afin de garnir sa palette d'offres. Il relève que le directeur du centre constate certains problèmes au sujet de l'arrivée d'une enseigne de restauration rapide. Il désire donc savoir dans quelle mesure l'administration peut s'opposer à l'installation d'un commerce sur un site privé. Il considère pour sa part que chacun peut trouver tout ce qu'il cherche dans ce centre et se demande donc si l'on peut vraiment imposer une politique municipale à un centre commercial privé.

M. Cramer répond que la liberté du commerce et d'industrie sont garanties en Suisse par la Constitution fédérale et, à Genève, par la Constitution genevoise ; de ce fait, la Commune n'a aucun moyen de s'opposer à l'installation d'une activité licite sur un site privé. Néanmoins, il précise que la Commune peut être attentive à ce que l'esthétique du lieu ne soit pas dénaturée. Il relève que cette question va au-delà de l'arrivée du commerce dont a fait mention M. Boccard. Il pense que cela est peut-être une manière d'éviter un foisonnement trop conséquent d'enseignes inesthétiques.

M. Boccard comprend donc que rien ne s'oppose à la délivrance de l'autorisation de construire, si l'enseigne se plie à l'ensemble des exigences techniques de la Commune.

M. Cramer lui répond que cela est en effet le cas, à condition que l'entreprise remplisse également les exigences cantonales, sous réserve d'un éventuel recours de la part d'une personne ayant qualité pour agir.

M. Willi se demande pourquoi un commerçant du marché ayant demandé le déplacement de son stand n'a pas reçu de réponse après deux mois.

M. Tremblet souligne en premier lieu que la délivrance des autorisations pour les étalages de marché relève de la SEM ; il ne sait toutefois pas pourquoi ce commerçant n'a pas reçu de réponse, mais il ajoute qu'à ce stade, il n'y a aucune possibilité de déplacement des stands sur demande des marchands. Il indique enfin que, s'il y a dans le futur une possibilité de déplacement du marché, alors ce commerçant pourra se déplacer en même temps que ces confrères.

M. Willi relève que, depuis que le Salto de l'Escargot s'est installé sur le terrain de football, des individus ont vidé des extincteurs, des enfants sont venus sans autorisation sous le chapiteau jouer avec du matériel et des cordes de sécurité ont été détachées. Il se demande s'il faut attendre un accident avant d'agir. Il souhaiterait que l'on ferme le portail qui est actuellement ouvert, notamment pour la tonte de la pelouse, afin d'éviter l'intrusion d'individus. Il rappelle qu'il s'agit d'un lieu habité et souhaiterait que la Commune rappelle qu'il s'agit d'un endroit privé. Il se demande par ailleurs comment va être géré l'accès aux toilettes, lorsque le stade sera ouvert au public. Il souhaiterait obtenir des informations régulières de la part du service en charge.

M. Tremblet relève qu'il n'y avait ni portail, ni grillages à l'ancien emplacement du Salto ; il ne voit donc pas pourquoi l'on devrait fermer son accès aujourd'hui ; il précise en outre que la commission conjointe qui a traité la délibération relative au sport pour tous sur le terrain de Vaudagne avait au contraire demandé à ce que l'on rende ce lieu accessible au public au plus vite et que ce sera le cas dès ce samedi 1^{er} avril. Il relève ensuite que les toilettes sont publiques et d'ores et déjà accessibles à la population, avec un entretien assuré par une entreprise mandatée. Il relève que le passage de cette entreprise devra sans doute être plus fréquent à la belle saison.

M. Willi constate que le festival Toast a été annulé seulement deux semaines après l'arrivée de la nouvelle responsable du service de la culture ; il se demande pourquoi et quels sont les frais occasionnés pour la Commune.

M. Tremblet indique que, sur proposition de l'administratrice déléguée par le Conseil d'Etat et la responsable du service de la culture, il a été décidé de reporter d'une année ce festival car il a été jugé inopportun de mettre en place une édition 2023, compte tenu de la réorganisation du service de la culture et du laps de temps trop court pour la mise sur pied de ce festival. Il ajoute qu'il est aujourd'hui difficile de chiffrer le coût de cette annulation, même si l'objectif est de reporter le maximum de contrats d'une année à l'autre afin de minimiser l'impact financier.

M. Trippel relève que l'éclairage intérieur et extérieur de l'EVE des Boudines est régulièrement allumé après 20 heures. Il se demande pourquoi et souhaiterait que le service compétent intervienne afin de donner le bon exemple.

M. Cramer répond en premier lieu, en ce qui concerne l'éclairage extérieur, qu'il est toujours difficile de trouver le bon dosage entre suffisamment et trop d'éclairage. Il relève qu'il est toujours nécessaire de laisser un minimum de lumière aux abords du centre commercial tant qu'il y a du passage. Concernant l'éclairage intérieur, il précise qu'il y a en principe une extinction des lumières à 21 heures, le temps de laisser les équipes de nettoyage effectuer leur travail après l'heure de fermeture de l'EVE.

M. Trippel indique que la *Tribune de Genève* a publié aujourd'hui un article intéressant sur la mobilité à Plan-les-Ouates, en particulier sur la ZIPLO et ses parts modales très axées sur le trafic motorisé individuel. Il souhaiterait savoir si l'administration meyrinoise a fait une étude similaire de mobilité à Meyrin et en particulier à la ZIMEYSAVER. Si c'est le cas, il estime qu'il serait intéressant d'organiser une séance de commission à ce sujet afin de déterminer les besoins de développement des transports publics en lien avec la politique climatique. Dans le cas contraire, il considère qu'une telle étude s'impose afin d'organiser la mobilité en cohérence avec les besoins de la population et des travailleurs et le climat.

**Séance du 28 mars 2023
tenue en séance ordinaire**

M. Tremblet lui répond qu'une telle étude n'a pas été menée, mais il indique que l'on entend d'une part la demande des entreprises à avoir un accès facilité pour leur personnel et leurs livraisons et l'on constate d'autre part le fait que cette zone va être fortement impactée par l'arrivée prochaine du bus à haut niveau de service (BHNS) et de la Voie verte. La zone va donc connaître de forts changements et, dans cette optique, les Assises de la mobilité de la ZIMEYSAVER seront mises sur pied par la Commune au courant de l'automne prochain, en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la ZIMEYSAVER : les communes de Vernier et de Satigny, l'AZIPRO, l'OCT, l'OU, la FTI, les TPG, Mobilidée, etc. Il indique enfin que, dès que les premières conclusions de ces assises seront prêtes, le Conseil administratif en fera part au Conseil municipal soit par le biais d'une communication, soit en organisant une séance de commission dédiée.

* * *

La séance est levée à 19h30/SPA.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 7 avril 2023.

Le 1^{er} secrétaire :

Fabien Grognuz

Le président :

Hysri Halimi